



rupture conventionnelle après 60 ans

Par **marco3738**, le **26/07/2012** à **10:47**

Bonjour,

je viens d'avoir 61 ans (juillet 2012), et ne comptait pas prendre ma retraite avant 1 an (fin juillet 2013 ou fin décembre 2013).
mon employeur me propose un départ conventionné pour fin 2012.
J'ai déjà acquis tous mes trimestres.

Questions :

- Aurais je droit aux indemnités chômage jusqu'à fin 2013 (ou plus)?
- cela ne va t-il pas geler le montant de ma retraite ? (si je reste jusqu'en fin 2013, c'est pour une question financière)

Merci d'avance de vos réponses
Marc

Par **P.M.**, le **26/07/2012** à **11:18**

Bonjour,

Pour l'indemnisation par Pôle Emploi, vous pouvez toujours vous informer auprès de l'organisme éventuellement par un message sur leur site internet mais normalement vous serez indemnisé jusqu'à la date où vous pourrez prendre votre retraite à temps plein...
Pendant l'indemnisation chômage, vous continuez à cotiser aux retraites complémentaires suivant un taux forfaitaire, les trimestres du régime général étant validés...

Par **marco3738**, le **26/07/2012** à **11:33**

Merci pour cette réponse rapide,
je viens de poser la question sur poleemploi

En résumé, du fait :

- que j'ai plus de 60 ans,
- que j'ai acquis tous mes trimestres,

est-ce que je ne risque pas de me retrouver directement en retraite suite à une rupture

conventionnelle ?

Par **P.M.**, le **26/07/2012** à **11:46**

A priori, si vous êtes né en 1951, vous pouviez prendre votre retraite à taux plein si vous avez le nombre de trimestre requis à 60 ans et 4 mois, donc vous n'aurez pas droit à indemnisation par Pôle Emploi sous réserve de confirmation par l'organisme qu'il vous suffirait d'attendre maintenant...

Par **marco3738**, le **26/07/2012** à **13:50**

C'est bien ce qu'il me semblait,
j'attends confirmation de polemeploi,
je vous tiens au courant

Merci